

AU CONSEIL COMMUNAL

1052 LE MONT

Garderie Ludo & Duc - Subvention communale

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. PREAMBULE

Aujourd'hui, la Commune du Mont-sur-Lausanne n'a qu'une seule garderie publique pour l'accueil préscolaire. Celle-ci, située dans la zone industrielle de Budron, a une capacité de 44 places. Elle fait partie du réseau EFAJE (Entraide Familiale et Accueil de Jour des Enfants – Gros de Vaud et environs) qui gère au total quatre garderies.

Deux autres garderies privées sont également en exploitation sur le territoire communal. Elles sont respectivement les P'tits Loups (22 places) et le Children Palace (17 places). Cette dernière est appelée à disparaître dans le courant du 1^{er} trimestre 2013.

Au vu de ce qui précède, la capacité totale pour l'accueil préscolaire va se limiter à 66 places au début de l'année 2013.

Actuellement, les finances communales et surtout les échéances financières consécutives à la construction de collèges et à la mise en place de la structure d'accueil pour les enfants en milieu scolaire, ne nous permettent pas d'envisager la construction de garderies. En outre, la Commune ne dispose pas de terrain destiné à ce genre de bâtiment.

2. GARDERIE LUDO & DUC

Au mois d'avril 2012, M. Christian Dubuis, Président de l'Association Ludo & Duc, a pris contact avec la Municipalité pour l'informer de son intention d'ouvrir une garderie au Mont-sur-Lausanne. Après un premier projet qui n'a pas pu se réaliser dans une zone villas, M. Dubuis a trouvé des locaux qui se prêtent à ce genre d'activité, moyennant des travaux d'aménagement spécifiques, en Budron B4. Cette structure pourrait comprendre 61 places au maximum et accueillir des enfants de 3 mois à quatre ans.

Une demande de participation financière a été demandée sous diverses formes par M. Dubuis. Après étude du dossier, une Convention de collaboration a été paraphée le 31 mai 2012 entre la Municipalité et l'Association Ludo & Duc. Ce document mentionne en substance :

- *L'Association Ludo & Duc s'engage à donner une priorité totale pour l'octroi des places vacantes aux habitants domiciliés officiellement sur la Commune du Mont.*
- *Pour participer à l'ouverture de la garderie et obtenir la primeur des places vacantes, la Commune du Mont versera la somme de Fr. 100'000.-- sur le compte de l'Association, respectivement un premier versement de Fr. 50'000.-- dans le courant du mois d'octobre 2012, puis une même somme au cours du mois de janvier 2013, porté au Budget 2013, compte 710.3525.02.*
- *La Commune du Mont versera une participation financière à l'exploitation de la garderie Ludo & Duc. Cette contribution pécuniaire sera égale à celle octroyée aux garderies faisant partie du réseau EFAJE, pour les seuls enfants domiciliés sur le territoire du Mont.*

Pour que cette participation financière devienne effective, elle doit, au préalable être acceptée par le Conseil communal qui statuera.

3. SUBVENTION COMMUNALE

Comme indiqué ci-dessus, cette subvention communale a pour seul but d'accorder aux parents du Mont un subside communal à l'égal de celui de l'EFAJE, pour leurs enfants fréquentant une garderie privée montaine.

Pour ce qui concerne l'EFAJE, la participation facturée aux communes est de Fr. 3,57 par heure effective d'accueil d'un enfant dans une de ses garderies (budget 2013). Il est à préciser que les enfants peuvent être pris en charge pour une demi-journée, diminuant ainsi le pourcentage d'occupation de la structure. Par contre, le personnel doit être payé pour toute la journée. Il en résulte que le montant précité doit être pondéré et ramené à environ Fr. 3.--. Ce subside pourrait faire l'objet d'une adaptation annuelle par la Municipalité afin d'être en adéquation avec la participation accordée à l'EFAJE.

4. ACTIVITE DE LA GARDERIE LUDO & DUC

Cette structure assurera ses services de la manière suivante :

- 46 semaines d'activité
- 6 semaines de vacances (1 à Pâques, 3 en été, 2 à Noël)
- 5 jours par semaine (du lundi au vendredi)

Horaires :

- 07h00 - 18h30 – journée
- 07h00 - 11h15 – demi-journée
- 14h00 - 18h30 – demi-journée
- 07h00 - 14h00 – demi-journée avec repas
- 11h15 - 18h30 – demi-journée avec repas

5. GESTION DE LA SUBVENTION

Une convention entre la Commune du Mont et l'Association Ludo & Duc réglera les modalités du paiement des subsides aux parents.

Quant au processus financier, il sera le suivant :

1. Au début de chaque mois, les parents paient d'avance les frais de garde. Cette pratique est la même dans le réseau EFAJE ainsi que dans la plupart des garderies.
2. Quant à la facture anticipée de Ludo & Duc, elle sera déjà diminuée du subside alloué aux montains. Par cette manière de faire, les parents concernés bénéficient immédiatement de l'aide communale.
3. Au terme du mois, un décompte détaillé sera envoyé à la Commune du Mont.
4. La bourse communale fera le paiement au plus tard à la fin du deuxième mois suivant la facturation aux parents.
5. En procédant de cette manière, l'Association Ludo & Duc devra attendre quelque deux mois avant d'être remboursée du montant des subsides alloués par anticipation aux parents.

6. CONCLUSION

Ce partenariat avec une association privée permet de faire face à une demande toujours plus croissante de garderies, notamment par la forte augmentation de la population montaine. De plus, l'investissement communal est de loin inférieur à la construction d'une structure complète.

D'autre part, il en résulte une forme d'égalité entre tous les citoyens du Mont qui ont recours à une garderie aussi bien privée que publique.

* * * * *

Au vu de ce qui précède, la Municipalité demande au Conseil communal de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DU MONT-SUR-LAUSANNE

- vu le Préavis No 10/2012 de la Municipalité,
- ouï le Rapport de la Commission des Finances et celui de la Commission ad hoc désignée pour examiner cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e,

- D'autoriser la Municipalité à octroyer un subside annuel aux parents du Mont plaçant leurs enfants à la garderie Ludo & Duc.

Le montant total de la subvention sera porté au compte 710.3525.02.

* * * * *

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

La Secrétaire :

J.-P. Sueur

J. Freymond

Annexe : calcul de la subvention

ANNEXE CALCUL DE LA SUBVENTION

Tout d'abord, il est à préciser que la prise en charge moyenne de chaque enfant dans les garderies est de :

- 4 heures – demi-journée
- 6 heures – demi-journée avec repas
- 8 heures – journée

En tenant compte des paramètres évoqués ci-dessus et d'une subvention pour 2013 de Fr. 3.--/heure, les parents d'un enfant pourront bénéficier de l'aide financière ci-après :

- Fr. 12.-- / demi-journée
- Fr. 18.-- / demi-journée avec repas
- Fr. 24.-- / une journée

En admettant que la garderie est occupée au maximum de sa capacité tous les jours et uniquement par des enfants du Mont, Le montant total de la participation financière de la Commune pourrait se décliner de la manière suivante :

- 46 semaines	x	5 jours	=	230 jours
- 230 jours	x	8 heures	=	1'840 heures
- 1840 heures	x	61 places	=	112'240 heures
- 112'240 heures	x	Fr. 3.--	=	Fr. 336'720.--

Ce montant est à pondérer car le taux d'occupation d'une garderie est de l'ordre de 85 à 90 %. Pour ce qui concerne la première année d'exploitation, ce taux sera de l'ordre de 50 % en raison des travaux d'aménagement. Ceux-ci devront être réalisés durant le premier trimestre 2013.

Il en résulte que, pour l'année 2013, la subvention communale accordée aux parents du Mont pourrait atteindre un montant maximal théorique de Fr. 168'360.--.

* * * * *